CONVENTION INDIVIDUELLE

Entre : LA SOCIETE :

située à : ........................................................................................................... représentée par : ................................................................................................. ci-après dénommée l'employeur.

Et : LE TRAVAILLEUR:

nom : .......................................................................................................... adresse :...................................................................................................... code postal :................................................................................................ localité :...................................................................................................... fonction :........................................................................................................... ci-après dénommé le travailleur.

Il est convenu ce qui suit :

1. Objet de la convention
La présente convention a pour objet l’octroi de chèques sport et culture digitaux.

Elle est rédigée en tenant compte des textes légaux en la matière, à savoir l’AR du 30 juin 2006.

1. Modalités d’octroi
2. L’employé reçoit des chèques sport et culture digitaux d’une valeur de ........€ (avec un maximum de 100 € par an).
3. Les chèques sport et culture digitaux sont délivrés au nom du travailleur, ce qui implique que leur octroi et les données y relatives (nombre et montant) figurent au compte individuel du travailleur, conformément à la réglementation relative à la tenue des documents sociaux.
4. Les chèques sport et culture digitaux mentionnent clairement que leur validité est limitée à 15 mois, du 1er juillet de l’année au 30 septembre de l’année suivante et qu’ils ne peuvent être acceptés qu’auprès des opérateurs culturels qui organisent des activités relevant des matières culturelles visées à l’article 4 de la loi spéciale du 8 août 1980 et qui sont reconnus, agréés ou subventionnés par l’autorité compétente ou auprès d’associations sportives pour lesquelles il existe une fédération, reconnue ou subventionnée par les Communautés ou appartenant à une des fédérations nationales de hockey, boxe, football et de golf.

3. Durée de la convention

Indéterminée :

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée et entre en vigueur le ....................

Durée déterminée :

La présente convention est conclue pour une durée de ................. et entre en vigueur le .................... Elle peut être résiliée par chacune des parties moyennant un préavis de............. mois.

La présente convention est automatiquement résolue lorsqu’il est mis fin au contrat de travail conclu entre l’employeur et le travailleur.

Remarques :

...........................................................................................................................................

Etabli en ...... exemplaire(s) à ................................................................, le......................... Chaque partie reconnaît avoir reçu le sien.

Signature de l'employeur Signature du travailleur(\*)

(\*) Nom et fonction en majuscules, suivi de la mention "Lu et approuvé"